

# Conditions de dépôt au magasin

**Vos trésors nous intéressent !!!!**

## **Qui peut déposer ?**

Toute personne justifiant de son identité et majeure peut déposer ses marchandises (Nom, Prénom, Adresse, Téléphone et éventuellement adresse e-mail)

## **Comment déposer ?**

Le dépôt des articles peut être fait durant les jours d'ouverture, **uniquement sur rendez-vous** par téléphone au **022.700.41.02**

Boutique L'Île aux Trésors 27, du Nant - 1208 Genève

Un contrat de dépôt détaillé vous sera alors remis avec la date de retour des articles. Une date de rendez-vous est fixée sur la fiche de dépôt pour la récupération des invendus et le paiement des articles vendus.

## **Que déposer ?**

Vêtements d'enfants de **marques** (par ex. BabyDior, Bonpoint, Burberry, Jacadi, Polo Ralph Lauren etc..) de 0 à 14 ans de saison et d'actualité (pas "démodés"), de toutes tailles, chaussures d'enfants en excellent état, petits jouets en bois ou accessoires de puériculture (Literie, Maxi-Cosi, transat, parc en bois etc..), poussettes (McLaren, Boogaboo)

**Tous ces produits devront être dans un état impeccable, lavés et repassés.**

**A vérifier surtout** : l'absence de tâches évidemment, les coutures, les boutons, les pressions, les fermetures éclair, l'état des tissus - ni délavés, ni boulochés... Concernant les articles de puériculture, pensez à apporter **le mode d'emploi ou l'emballage** d'origine si vous l'avez encore, voire éventuellement votre facture afin d'établir un prix de revente adéquate.

**Augmentez vos chances de vente... !**

**L'Île aux Trésors**, se réserve le droit de refuser le dépôt de certains articles ne correspondant pas aux besoins et attentes de la clientèle.

## **La durée et les conditions pour le déposant :**

Les vêtements et accessoires sont enregistrés informatiquement et mis en vente à la boutique ou sur notre site de vente on-line [www.depot-vente.ch](http://www.depot-vente.ch) pour une durée de 2 mois maximum, aux conditions de 50% pour le déposant et de 50% pour la boutique sur le prix de vente indiqué sur les articles.

Passé le délai fixé sur la fiche de dépôt, les articles non repris seront notre disposition.

Après six mois, les sommes dues non réclamées seront considérées comme perdues pour le déposant.

La boutique L'Île aux Trésors donnera à une œuvre caritative les articles non repris (Solidarité femmes ou SOS futures mères)